



HAL
open science

La production porcine française et européenne: les nécessaires adaptations et anticipations

Herve Guyomard

► **To cite this version:**

Herve Guyomard. La production porcine française et européenne: les nécessaires adaptations et anticipations. 33. Journées de la recherche porcine en France, Jan 2001, Paris, France. hal-01594011

HAL Id: hal-01594011

<https://hal.science/hal-01594011>

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

La production porcine française et européenne : les nécessaires adaptations et anticipations

HERVÉ GUYOMARD¹

INRA-ESR, rue Adolphe Bobierre, CS 61103, 35011 Rennes Cedex, France

INTRODUCTION

L'objectif de cet article est de proposer une vue prospective de la filière porcine française et européenne dans le contexte de la réforme de la politique agricole française et européenne, des négociations agricoles multilatérales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la nécessaire prise en compte des nouvelles attentes des sociétés des pays développés en termes de sécurité et de traçabilité des aliments, de protection des ressources naturelles et de l'environnement, et de diverses considérations morales et éthiques telles que, par exemple, le bien-être des animaux.

Le plan de l'article est le suivant. Dans la section 2, nous présentons brièvement la filière porcine française actuelle, i.e., ses principales caractéristiques et les évolutions majeures sur les deux dernières décennies. Dans la section 3, nous analysons les conséquences potentielles des négociations agricoles multilatérales sur la filière porcine française et européenne, en distinguant les enjeux à l'importation et les enjeux à l'exportation. Dans la section 4, nous examinons quelles peuvent être les conséquences des renforcements des contraintes, et/ou des anticipations des attentes de la société, en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement et de sécurité des aliments. Dans la section 5, l'analyse est replacée dans le cadre plus général de la prospective alimentaire mondiale à long terme (i.e., à horizon 2030). Dans un contexte où la demande mondiale de produits carnés devrait être en augmentation sensible sur les trois prochaines décennies, la filière porcine française et européenne est a priori mal placée sur la base de la simple comparaison des coûts de production. La prise en compte des attentes de la société en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement et de sécurité des aliments aura naturellement un impact sur les coûts, impact cependant difficile à évaluer sur le long terme compte tenu des incertitudes sur les réglementations, les politiques publiques d'aide et de compensation, les progrès technologiques, etc. L'adaptation aux contraintes doit aussi être réfléchie en termes d'opportunités de développement de la filière porcine française et européenne, i.e., en termes de défense et de promotion auprès des consommateurs et des citoyens d'un modèle agricole porcin plus respectueux des hommes et des animaux, ainsi que de leur environnement.

LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE : CARACTÉRISTIQUES ET TENDANCES

En 1999, la production porcine française était d'environ 2,37 millions de tonnes d'équivalent carcasse de porc. Cette même année, la consommation française était d'environ 2,25 millions de tonnes d'équivalent carcasse de porc et le taux d'approvisionnement du marché national était d'un peu plus de 105 %. La France n'est auto suffisante en viande porcine que depuis 1994. Cependant, même aujourd'hui où notre pays est un exportateur net, les importations françaises de viande porcine restent importantes. Ainsi, en 1999, la France a importé l'équivalent de 22 % de sa production, pour l'essentiel en provenance d'autres Etats membres de l'Union européenne (UE) à 15, et elle a expor-

¹ Merci au service de documentation de l'unité INRA-ESR de Rennes pour son aide dans la recherche et la collecte des informations, et à Alexandre Gohin, François Porin et Pierre Rainelli pour leurs remarques et suggestions sur une première version du texte.

té l'équivalent de 27 % de sa production vers d'autres Etats membres de l'UE et sur des pays tiers non communautaires.

La production porcine française peut être caractérisée de la façon suivante (Dourmad, 2000 ; Fédération nationale porcine, 2000 ; Institut technique du porc, 2000 ; Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000).

- La production porcine française est concentrée géographiquement, et cette concentration s'est accrue sur les deux dernières décennies. Trois régions (la Bretagne, les Pays de Loire et la Basse-Normandie) qui représentent aujourd'hui plus de 70 % du cheptel national ont augmenté leur production d'un peu moins de 100 % sur les quinze dernières années contribuant ainsi à hauteur de 50 % environ à l'accroissement de la production porcine française sur cette même période.
- La production porcine française est spécialisée dans des exploitations intensives, de type familial et de taille modeste. En 1997, environ 78 000 exploitations françaises (10 % du total national) détenaient des porcs mais pour environ 85 % de celles-ci, la production porcine était seulement une activité annexe, souvent marginale. On peut estimer qu'il y a aujourd'hui environ 18 000 exploitations porcines spécialisées en France (26 000 en 1979).
- La production porcine française est réalisée pour une très large part dans des exploitations de type naisseur-engraisseur (en 1995, l'engraissement était présent dans 56 000 exploitations de 90 places en moyenne). Cette configuration d'élevage correspond aujourd'hui à 80 % des truies et à 70 % des porcs charcutiers. En outre, les volumes commercialisés par les exploitations de type naisseur-engraisseur augmentent depuis au moins 25 ans (de 7 millions de porcs en 1976 à 17 millions de porcs en 1997), alors que les volumes produits par les élevages de type engraisseur sont stables.
- La dimension économique des exploitations porcines françaises reste modeste correspondant à l'activité de la main d'œuvre familiale (élevages de 150 à 250 truies reproductrices), et pour les élevages les plus importants à un emploi salarié seulement (élevages correspondant à une production de 3000 à 5000 porcs charcutiers par an). La taille moyenne des exploitations porcines françaises est comparable à celle de la Belgique, du Danemark et des Pays-Bas. Elle est inférieure à celle d'autres pays communautaires comme l'Espagne, l'Irlande ou le Royaume-Uni. Elle est nettement plus faible que celle des Etats-Unis où les structures correspondent à plusieurs dizaines de milliers de truies, financées sur des capitaux extérieurs à l'agriculture et fonctionnant avec de la main d'œuvre salariée.
- La production porcine française est organisée en groupements de producteurs qui ont su construire de réels partenariats avec l'amont et surtout l'aval. En 1998, il y avait 101 groupements de producteurs qui représentaient 90 % de la production (les élevages intégrés par les fabricants d'aliments ou les négociants non coopératifs représentant 8 % de la production, et les élevages totalement indépendants seulement 2 %).
- En dépit de cette organisation, les exploitations porcines françaises n'ont pas réussi à conserver à leur profit une part importante des gains de productivité qu'elles ont pourtant contribué à générer dans une très large mesure. Entre 1980 (moyenne des trois années 1979, 1980 et 1981) et 1996 (moyenne des trois années 1995, 1996 et 1997), les éleveurs porcins n'auraient conservé à leur profit que 3 centimes 1996 par kilogramme et par an alors que le surplus de productivité à la sortie de l'exploitation aurait été de près de 60 centimes par kilogramme et par an (Butault, 1999). Le tableau 1 détaille ce point.

Tableau 1 : Origine et répartition du surplus dans l'élevage porcine français entre 1980 (moyenne des années 1979, 1980 et 1981) et 1996 (moyenne des années 1995, 1996 et 1997) en centimes par kilogramme et par an – Source : Butault, 1999.

	Origine du surplus	Répartition du surplus
Surplus de productivité	33,7	
Clients (aval)		49,9
Etat		4,5
Fournisseurs (amont)	26,2	
Coût d'usage du capital		1,4
Coût d'usage de la terre		0,8
Salariés		0,5
Producteurs agricoles		2,8

- Les travaux de Butault (1999) sur l'évolution des gains de productivité dans l'élevage porcine français et leur répartition entre les différents acteurs de la filière illustrent deux points.

En premier lieu, il apparaît clairement que c'est dans l'élevage porcine que le coût de production a baissé le plus sur les deux dernières décennies, parmi l'ensemble des spéculations agricoles françaises considérées par cet auteur (- 4 % par an en francs constants entre 1979 et 1997, i.e., de 18 francs 1996 par kilogramme en 1979 à 9,50 francs 1996 par kilogramme en 1997). Cette baisse du coût de production est due pour 56 % environ aux gains de productivité créés au niveau de l'exploitation porcine elle-même, et pour 44 % environ aux progrès génétiques en matière de sélection et à la baisse des consommations intermédiaires (en particulier, la baisse du coût de l'aliment). Dans une optique prospective, il convient de s'interroger sur la poursuite de cette évolution à la baisse du coût de production, en fonction des facteurs positifs (nouveaux progrès technologiques et génétiques, exploitation des économies d'échelle, etc.) et des facteurs négatifs (renforcement de la réglementation en matière de bien-être animal, d'environnement et de traçabilité des produits, alignement du prix communautaire des céréales sur le cours mondial et donc plus de possibilité de réduire de façon significative, toutes choses égales par ailleurs, le coût de l'aliment, etc.). Naturellement, il convient également d'étudier dans quelle mesure les gains de productivité et les baisses du coût de production pourraient être plus importants chez les pays potentiellement concurrents de la France sur les marchés communautaires et mondiaux.

En second lieu, la baisse du coût de production à la sortie de l'exploitation a surtout bénéficié à l'aval de l'exploitation (sur les 60 centimes de gain de surplus par kilogramme et par an, près de 50 centimes ont été captés par l'aval sous forme de baisse de prix). Ceci a sans nul doute contribué à renforcer, toutes choses égales par ailleurs, la compétitivité prix de l'ensemble de la filière porcine française relativement à ses concurrents, i.e., les filières françaises des autres produits carnés et les filières étrangères de la viande porcine et des autres viandes. L'outil français d'abattage et de découpe est relativement récent, de grande taille et ses performances technico-économiques le classent dans les premiers rangs européens et mondiaux (Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000). A nouveau, la question qu'il convient de se poser est la capacité de l'aval français à conserver cet avantage relativement à ses concurrents potentiels.

- L'aval de la filière porcine française est également concentré. Ceci est le cas en particulier de l'abattage et de la découpe, secteur concentré à la fois en termes de nombre d'établissements et de répartition de ceux-ci sur le territoire. En 1995, il y avait 292 établissements habilités à abattre et découper des porcs et deux régions (la Bretagne et les Pays de Loire) assuraient environ 83 % de l'abattage. Le secteur de la transformation est moins concentré en termes de nombre d'établissements (en

1998, 70 entreprises de charcuterie-salaison-traiteur, représentant 18 % du total, assuraient cependant 75 % des volumes), et les entreprises de transformation sont relativement bien réparties sur le territoire. La distribution est assurée pour environ 80 % par la Grande et moyenne distribution (GMS).

- La viande porcine est la viande la plus consommée par les Français avec, en 1999, 37,3 kilogrammes par habitant et par an contre 27 pour la viande bovine, 24 pour la volaille et 5 pour les viandes ovine et caprine. La consommation française de viande porcine par tête est certes élevée. Elle est cependant une des plus faibles de l'UE à 15 (45 kilogrammes par habitant et par an en 1998). Ces chiffres suggèrent qu'il ne faut pas s'attendre à de fortes augmentations de la demande au niveau européen, sauf accident majeur isolé sur un produit fortement substituable de la viande porcine (viande bovine par exemple).
- Environ 70 % de la viande de porc est vendue sous forme de produits transformés (charcuteries, salaisons, plats cuisinés, etc.), la découpe fraîche représentant 25 % de la production et la restauration 5 %. Le marché de la viande porcine est peu segmenté, la stratégie poursuivie jusqu'à ce jour ayant privilégié la production d'une viande pour la transformation en produits élaborés standards. Il existe certes différents signes de qualité au niveau de la production, mais leur poids économique reste faible. En 1998, les volumes sous Certification de conformité produit (CCP) représentaient 13,5 % de la production porcine française, les volumes commercialisés dans le cadre des démarches des distributeurs environ 10 %, la production sous Label rouge (LR) environ 1,3 %, et les autres signes (porc biologique et porc de montagne) des pourcentages inférieurs à 1 %. Cette même année, la production standard a encore représenté près de 80 % du total.
- La faible segmentation et différenciation du stade de la production s'explique par l'importance de la transformation, et également par le fait que les industries de l'abattage, de la découpe et de la transformation n'ont pas voulu, du moins jusqu'à ce jour, « ternir » l'image plutôt positive de leurs produits par une association trop forte à l'animal qui pâtit d'une image plutôt négative. De manière générale, il apparaît que la politique de qualité de la filière porcine est en retard relativement aux autres filières de produits carnés, notamment sur les questions relatives à la traçabilité des produits (Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000).

Au total, il est donc possible de caractériser la filière porcine française par quelques mots clef : une concentration (croissante) de la production ; des élevages intensifs, mais encore de type familial et de dimension modeste ; une organisation en groupements de producteurs qui a surtout bénéficié à l'aval de la production ; une saturation (relative) de la consommation par tête, même si celle-ci reste plus faible en France relativement à l'ensemble de l'UE à 15 ; un taux d'auto suffisance faible qui masque l'importance des flux croisés à l'importation (importations intra communautaires) et à l'exportation (exportations intra et extra communautaires). Deux caractéristiques additionnelles méritent d'être soulignées, caractéristiques qui s'appliquent également aux autres Etats membres de l'UE à 15 : d'abord, la faiblesse de l'intervention publique dans le secteur porcin communautaire (à l'exception cependant de la protection tarifaire qui permet que les importations communautaires de viande porcine restent très faibles, cf. section 3) ; ensuite, le caractère cyclique de la production qui se traduit par la succession de périodes à prix (très) élevés et de périodes à prix (très) faibles, souvent inférieurs aux coûts de production de (très) nombreux producteurs.

Dans la suite de l'article, nous analysons les principaux facteurs qui pourraient avoir une influence sur les caractéristiques et les tendances d'évolution de la filière porcine française brièvement décrites ci-dessus. Dans un premier temps, nous nous intéressons aux contraintes liées aux négociations agricoles multilatérales à l'OMC.

LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE DANS LE CONTEXTE DES ÉCHANGES MONDIAUX ET DES NÉGOCIATIONS AGRICOLES MULTILATÉRALES

Un marché mondial de la viande porcine étroit et concentré

Le tableau 2 présente les principaux pays importateurs et exportateurs de viandes sur les deux dernières décennies. Sur cette période et de manière générale, la croissance forte de la consommation mondiale ne fut possible que par une croissance encore plus forte des échanges mondiaux, favorisée par la libéralisation du commerce via notamment la croissance des accords régionaux de libre échange. Le commerce mondial des viandes de manière générale, de viande porcine de façon spécifique, peut être caractérisé par quelques mots clef : une croissance continue, des volumes échangés encore faibles relativement à la consommation/production mondiale (ceci est particulièrement vrai dans le secteur de la viande porcine où les exportations représentaient 4,9 % de la consommation mondiale).

Tableau 2. Principaux pays importateurs et exportateurs de viandes
(commerce net, milliers de tonnes) – source : FAO, 2000.

	1964/66	1974/76	1984/86	1995/97
Importateurs				
Japon				
Total	91	350	643	2482
Viande porcine	1	118	214	966
Ex Union Soviétique				
Total	95	489	1036	2348
Viande porcine	4	4	333	678
Exportateurs				
Etats-Unis				
Total	-602	-916	-1176	1852
Viande porcine	-116	-125	-493	-100
Union européenne 15				
Total	-1381	-469	1048	2214
Viande porcine	-46	-17	476	952
Australie et Nou. Zél.				
Total	1033	1523	1637	2497
B Brésil et Argentine				
Total	678	477	800	1094
Europe de l'Est				
Total	504	833	1069	289
Viande porcine	211	287	398	224
Exp. mondiales (1)				
Total	4734 (5,9 %)	7114 (6,3 %)	10977 (7,3 %)	20199 (10,1 %)
Viande bovine	2065 (6,2 %)	3277 (7,3 %)	4657 (9,2 %)	6658 (12,0 %)
Viande porcine	1495 (4,9 %)	2039 (4,9 %)	3379 (5,7 %)	5811 (7,3 %)
Volailles	370 (3,4 %)	764 (4,1 %)	1731 (5,6 %)	6516 (11,8 %)

(1) Entre parenthèses, en % de la consommation mondiale.

tion mondiale en 1964/66 et 7,3 % en 1995/97), et un faible nombre d'acteurs à l'importation et à l'exportation.

Dans le secteur de la viande porcine, trois pays représentent plus de 80 % de la production mondiale, i.e., la Chine, l'UE à 15 et les Etats-Unis (EU). Quatre pays assurent plus de 80 % des exportations mondiales (l'UE à 15, les EU, le Canada, et les Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)), alors que trois pays concourent pour plus de 50 % au total mondial importé (le Japon, l'Ex Union Soviétique et les EU).² A la différence de l'UE à 15, premier exportateur mondial de viande porcine mais très faible importateur en raison de la politique européenne de protection vis-à-vis des pays tiers (« la préférence communautaire »), le deuxième pays exportateur sur la scène mondiale, i.e., les EU, est aussi un importateur important. L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entre le Canada, les EU et le Mexique a permis au Canada d'accroître ses exportations d'animaux vivants vers les EU, et à celui-ci d'augmenter ses ventes sur le Mexique. Au total, il apparaît clairement que les EU sont déjà, et seront encore plus demain, le principal concurrent de l'UE à 15 sur le marché mondial de la viande porcine (cf. tableau 3).

Dans un contexte où le taux d'approvisionnement de l'UE à 15 oscille autour de 106 % et dans la perspective où la croissance de la demande intérieure communautaire sera vraisemblablement limitée sur les prochaines décennies (sauf accident majeur et durable sur un substitut de la viande porcine à la consommation qui offrirait une perspective nettement plus favorable à cette dernière sur le marché communautaire), il apparaît clairement qu'un élément déterminant de l'équilibre à moyen terme du marché communautaire et français de la viande porcine à moyen terme sera la capacité de l'UE à 15 (et principalement des Etats membres très dépendants des exportations sur pays tiers hors UE à 15) à maintenir, si possible accroître, sa part des échanges mondiaux en expansion.

Le tableau 4 présente le bilan d'approvisionnement de la viande porcine de l'UE à 15 pour les quatre années 1995 à 1998. L'examen des différents postes de l'équation d'équilibre du marché commu-

Tableau 3 : Décomposition des exportations de viande porcine des EU et de l'UE à 15 selon les pays destinataires (1998, tonnes métriques) – source : Metcalfe, 2000.

	Etats-Unis	Union européenne à 15
Japon	167 458	172 114
Hong Kong	17 439	99 432
Chine	7 746	44 137
Corée du Sud	5 069	45 695
Russie	37 657	307 484
Europe de l'Est	*	169 755
Canada	32 298	*
Mexique	43 824	*
Etats-Unis	-	77 800
Autres	13 016	249 848
Total	324 507	1 166 265

Une étoile indique que les exportations correspondantes sont faibles et comptabilisées sous la rubrique Autres.

² La concentration du marché mondial de la viande porcine (nombre très limité d'exportateurs et d'importateurs) est clairement une faiblesse (menace) à la fois pour les exportateurs (dépendance extrême à l'égard d'un nombre réduit de zones d'importation) et pour les importateurs (dépendance extrême à l'égard d'un nombre réduit de zones d'exportation). Elle concourt à accroître l'instabilité des cours et au développement de pratiques commerciales et de politiques publiques agressives (au sens où elles visent à maintenir la place d'un exportateur donné sur un marché d'importation donné) comme l'exemple récent de l'UE à 15 et de la Russie (octroi de « super restitutions ») l'a montré.

Tableau 4 : Le bilan d'approvisionnement de la viande porcine dans l'UE à 15 (milliers de tonnes, poids carcasse) – source : Commission européenne, 2000.

	1995	1996	1997	1998
Production intérieure brute	16105	16368	16279	17581
Importations d'animaux vivants	5,1	16,0	6,8	0,8
Exportations d'animaux vivants	22,3	0,0	6,4	3,3
Echanges intra UE	482	518	276	236
Production nette	16088	16384	16279	17584
Variation de stocks	22	56	-7	-90
Importations	83	95	62	44
Exportations	772	861	849	1034
Echanges intra UE	3324	3376	3574	4068
Utilisation intérieure	15191	15484	15175	16501
Cons. intérieure (kg/tête/an)	41,0	41,7	40,8	44,0
Degré d'auto-approvisionnement	106,0 %	105,7 %	107,3 %	106,0 %

nautaire de la viande porcine (importations + production intérieure = consommation intérieure + exportations + variation de stocks) montre tout d'abord que les importations de l'UE à 15 sont très faibles (pour l'essentiel, importations en provenance des PECO) et que les exportations de l'UE à 15 sur pays tiers sont somme toute limitées au regard des utilisations intérieures (6,3 % en 1998). Sur le premier point, i.e., à l'importation, il convient d'examiner les facteurs qui permettent à l'UE à 15 de limiter ses importations de viande porcine à quelques milliers de tonnes seulement de façon à évaluer la pérennité de ce régime à importations très limitées. De la même manière, à l'exportation, il convient d'étudier comment l'UE à 15 parvient à dégager sur les pays tiers l'excès d'offre relative à la demande domestique, i.e., avec ou sans intervention publique à cette fin. Cette analyse doit être menée dans le cadre des négociations agricoles multilatérales (Accord agricole de l'Uruguay Round (AAUR) de 1994 et négociations actuelles à l'OMC dans le cadre du cycle du Millénaire), i.e., dans la perspective de la libéralisation croissante des échanges et des politiques agricoles à l'échelle du monde.

Les enjeux à l'importation : la préférence communautaire

Le mécanisme dit de la préférence communautaire a permis, jusqu'à ce jour du moins, de limiter au maximum les importations communautaires de viande porcine en provenance de pays tiers. Le droit de douane équivalent actuel (3,6 francs par kilogramme de carcasse) est suffisant pour maintenir une protection tarifaire « efficace » vis-à-vis des importations en provenance de pays tiers où les coûts de production sont plus faibles qu'en Europe de l'Ouest. Ceci est illustré par le tableau 5 à partir de l'exemple des EU comme base de comparaison en termes de coûts de production et de source d'approvisionnement. Ce tableau montre que la préférence communautaire sera augmentée grâce aux mesures décidées à Berlin en 1999 dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de l'Agenda 2000 (baisse du prix des céréales), mais qu'elle sera diminuée si les coûts de respect de réglementations contraignantes en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement et de sécurité des aliments sont importants (ou pour le moins plus importants en Europe que de l'autre côté de l'Atlantique) et/ou si le cycle du Millénaire à l'OMC conduit, ce qui est vraisemblable, à une nouvelle diminution de l'équivalent tarifaire d'un ordre de grandeur équivalent à celui qui avait été décidé à Marrakech en 1994 (i.e., -36 %). Il est plus que probable que le cycle du Millénaire abou-

tira à une ouverture plus grande des marchés, non seulement par le biais d'une nouvelle réduction des équivalents tarifaires, mais aussi, et peut-être surtout, par la mise en place de quotas tarifaires à droits réduits (quotas tarifaires d'accès courant et d'accès minimum) qui pourront effectivement être utilisés à profit par tous les exportateurs potentiels.³

Tableau 5 : La protection tarifaire dans le secteur communautaire de la viande porcine
source : *Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000 ; Metcalfe, 2000 ; et calculs.*

Postes de coûts	Coûts
Coût de production « moyen » dans l'UE à 15 (1)	8 francs/kg de carcasse
Coût de production « moyen » aux Etats-Unis (2)	5 francs/kg de carcasse
Coût de transport entre les Etats-Unis et l'UE à 15 (3)	1 franc/kg de carcasse
Equivalent tarifaire à l'entrée dans l'UE à 15 (4)	3,6 francs/kg de carcasse
Protection tarifaire « actuelle » (2+3+4-1)	1,6 franc/kg de carcasse
Protection tarifaire dans le cadre de l'Agenda 2000 (diminution du coût de l'alimentation = -0,5 franc/kg de carcasse)	2,1 francs/kg de carcasse
Protection tarifaire avec prise en compte des coûts liés aux réglementations en matière d'environnement, de bien-être animal, etc. (*)	
Hypothèse basse (0,03 % du coût de production européen)	2,1 - 0,24 = 1,86 franc/kg de carcasse
Hypothèse moyenne (0,10 % du coût de production européen)	2,1 - 0,8 = 1,3 franc/kg de carcasse
Hypothèse haute (0,20 % du coût de production européen)	2,1 - 1,6 = 0,5 franc/kg de carcasse

(*) Metcalfe (2000) estime que le coût de respect des réglementations environnementales représente entre 0,027 % et 0,37 %, selon les Etats membres, du coût total de production en Europe.

Les enjeux à l'exportation : la diminution programmée des subventions à l'exportation

Les deux marchés principaux d'exportation de l'UE à 15 sont l'Ex Union Soviétique (la Russie) et le Japon. L'AAUR a limité les possibilités de subventionner les exportations en imposant une réduction des exportations subventionnées de 21 % en volume et de 36 % en valeur. Il est plus que probable que le cycle du Millénaire aboutira à une nouvelle baisse substantielle, si ce n'est l'élimination, des possibilités de subventionner les exportations (avec inclusion de toutes les mesures permettant d'encourager les exportations et pas seulement, comme ce fut le cas à Marrakech en 1994, les subventions directes à l'exportation). Cependant, force est de constater que les dispositifs de l'AAUR en matière de politiques à l'exportation n'ont pas vraiment limité les exportations européennes de viande porcine sur pays tiers jusqu'à ce jour (cf. tableau 6).

Les trois premières années d'application de l'AAUR (1995/96, 1996/97 et 1997/98) se caractérisent par une sous utilisation des possibilités d'exporter avec subventions relativement aux maxima autorisés. Les deux années suivantes (1998/99 et 1999/2000), les exportations avec subventions ont été supérieures aux plafonds autorisés en raison notamment de la mise en œuvre des « super restitutions » sur la Russie (écoulement de l'excès d'offre par rapport à la demande solvable domestique et étran-

³ De manière simplifiée, les dispositifs de l'AAUR en matière d'accès de marché (quotas tarifaires à droits réduits) avaient pour objectif d'ouvrir les marchés des pays signataires à hauteur de 5 % de leur consommation domestique. Différents mécanismes, notamment la comptabilisation des accords bilatéraux spécifiques et l'agrégation de la procédure sur toutes les viandes (et donc pour l'UE à 15, la possibilité d'utiliser les ouvertures réalisées dans le secteur ovin pour minimiser la contrainte dans les secteurs des autres viandes), ont permis de limiter les importations sous quotas tarifaires à droits réduits (le taux de remplissage est souvent inférieur à 100 %). Il sera vraisemblablement nettement plus difficile d'échapper à cette « obligation » dans le cadre du cycle du Millénaire.

Tableau 6 : Les exportations de l'UE sur pays tiers (milliers de tonnes équivalent carcasse)
Source : *Commission européenne, 2000 ; Rapport de la Fédération nationale porcine, 2000.*

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000	2000/01
Exportations	899,0	883,5	976,0	1232,1	1282 (e)	(nd)
Exportations avec restitutions	378,5	284,5	213,8	743,0	620,9	(nd)
Plafond de l'AAUR	541,8	522,1	502,5	482,8	463,2	443,5
Taux d'utilisation du plafond	69,9 %	54,5 %	42,5 %	153,9 %	134,1 %	(nd) (1)

(e) : estimation ; (nd) : non disponible ; (1) le taux d'utilisation du plafond est de 100 % au maximum en 2000/01 en raison de l'impossibilité du report des sous utilisations des années précédentes la dernière année d'application de l'AAUR, i.e., la campagne allant du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001.

gère de façon à limiter les effets contraires de la crise porcine sur les prix domestiques). Un tel dépassement était possible jusqu'à la cinquième année d'application de l'AAUR (1999/2000) par exploitation des sous utilisations des années antérieures. Il ne le sera plus en année terminale d'application de l'accord (2000/01) où le taux d'utilisation du plafond sera de 100 % au maximum. Les chiffres provisoires des troisième et quatrième trimestres de l'année civile 2000 confirment que les exportations européennes de viande porcine avec subventions devraient baisser considérablement en 2000/01 relativement à 1999/2000. Le tableau 6 montre aussi que l'UE à 15 est en mesure d'exporter sans subventions des volumes non négligeables sur certaines destinations (Japon, Hong Kong, Corée du Sud) correspondant à des pays solvables, à revenus élevés et où les prix de la viande porcine sont généralement plus élevés que les prix communautaires.⁴ Naturellement, c'est aussi sur ces marchés que les autres pays exportateurs cherchent à augmenter leurs ventes. La question posée est alors celle de la compétitivité internationale future de la viande porcine communautaire - compétitivité prix (coûts de production) et compétitivité hors prix (densité des infrastructures, organisation de la filière, qualité des produits, adaptation à la demande, etc.) - relativement à celle des autres exportateurs, en particulier les EU.

La nécessaire mise en œuvre de programmes de réduction de l'instabilité

Pour une large part, les subventions à l'exportation ont été utilisées dans le passé comme outil, au demeurant peu efficace, de gestion des crises (en période de crise, la part des exportations avec subventions dans les exportations totales a toujours tendance à augmenter comme l'illustre la situation des années 1998/99 et 1999/2000). En pratique, le soutien interne du marché communautaire de la viande porcine n'est assuré que par la protection à l'entrée, les subventions à l'exportation et les aides au stockage privé.⁵ Comme l'instrument des subventions à l'exportation, l'aide au stockage privé est essentiellement utilisée comme outil de gestion des crises. Depuis la signature de l'AAUR en 1994, deux opérations d'aide au stockage privé ont été appliquées, la première en novembre 1995 pour un total de 50 000 tonnes (réaction au déclenchement de la clause de sauvegarde par le Japon), la seconde en novembre 1998 pour un tonnage nettement supérieur de 420 000 tonnes. Même si l'Organisation commune du marché (OCM) du porc reconnaît explicitement que « le marché de la viande de porc dans l'UE à 15 est soumis à des mouvements cycliques, caractérisés par des périodes avec un marché de la viande de porc bien équilibré et des prix satisfaisants, suivies par des périodes avec une offre abondante de viande de porc et, en conséquence, des prix de marché bas et non rémunérateurs »

⁴ Selon Metcalfe (2000), le prix communautaire à l'exportation représente environ 45 % du prix japonais à la consommation.

⁵ En théorie, la possibilité d'achats à l'intervention par des organismes publics existe quand le prix de référence communautaire (le prix moyen pondéré des carcasses dans les différents Etats membres) est inférieur (durablement) à 103 % du prix de base (le prix fixé chaque année par le Conseil des ministres permettant d'avoir une « situation de marché stable sans création de surplus »). En pratique, le mécanisme de l'intervention n'est pas utilisé et d'autres instruments (subventions à l'exportation et aide au stockage privé) sont employés pour soutenir les prix intérieurs (CAP Monitor, 2000).

(Commission des communautés européennes, 2000), il apparaît clairement que les dispositifs actuels sont insuffisants pour réduire l'instabilité des cours et des revenus. Ils le seront encore moins à l'avenir puisque les possibilités d'utiliser l'instrument des subventions à l'exportation seront de plus en plus réduites, voire nulles, dans un contexte où les importations communautaires de viande porcine pourraient en outre augmenter suite à une plus grande ouverture du marché (cf. supra). En pratique, il est plus que temps de reconnaître, explicitement et dans les faits (définition des politiques), que le soutien et la stabilité des cours et des revenus sont deux objectifs distincts de politique économique et que les instruments utilisés à des fins de satisfaction du premier (second) ne sont pas nécessairement les plus efficaces pour atteindre le second (premier).

COÛTS DE PRODUCTION ET NOUVELLES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ

Des coûts de production plus faibles en Amérique du Nord qu'en Europe de l'Ouest

Même si la viande porcine est peu échangée sur la scène internationale, la part des exportations dans la consommation/production mondiale devrait augmenter sur les prochaines décennies (IFPRI, 1999 ; FAO, 2000 ; voir aussi section 5). A l'heure actuelle, les coûts de production diffèrent sensiblement selon les pays et les régions, avec en outre de fortes variations entre exploitations à l'intérieur d'une même zone. De manière générale, les coûts de production sont nettement plus faibles aux Etats-Unis et au Canada relativement aux pays asiatiques et européens. Selon Hayenga et Seim (1998), le coût total de production serait compris entre 39,03 US dollar/cwt et 43,28 US dollar/cwt aux EU (exploitations porcines grandes et moyennes) ; il serait de 46,97 US dollar/cwt dans l'Ontario et de 38,97 US dollar/cwt dans l'Alberta, mais de 74,58 US dollar/cwt aux Pays-Bas et de 77,59 US dollar/cwt au Danemark. Naturellement, ces compétitivités prix relatives dépendent fortement de la parité dollar/euro. Cependant, il est peu probable que le taux de change entre les deux monnaies soit durablement à un niveau tel qu'il permette un rapprochement durable des coûts de production des deux côtés de l'Atlantique (du moins, sur la base des estimations de Hayenga et Seim (1998)). Les pays européens exportateurs de viande porcine, notamment ceux qui sont fortement excédentaires avec des taux d'approvisionnement supérieurs à 200 % (Belgique et Pays-Bas) ou 500 % (Danemark), ne sont pas des pays à bas coûts de production (du moins relativement à leurs concurrents potentiels sur le marché mondial). Le marché mondial de la viande porcine devrait s'accroître sous les effets de la révolution animale, de l'ouverture progressive des marchés, de la réduction des attitudes d'autosuffisance de nombreux pays, d'une meilleure adaptation des produits aux goûts des consommateurs des différentes zones du monde, d'un accroissement des programmes de contrôle de la qualité et de la définition de standards plus élevés en matière de sécurité des produits. Dans ce contexte, la position de l'UE sur la scène internationale sera d'autant plus menacée, toutes choses égales par ailleurs, que l'écart de compétitivité hors prix entre l'Europe et d'autres pays exportateurs bénéficiant de coûts de production, de transport, voire de transformation, moindres, sera réduit. Naturellement, tout accroissement des coûts de production entre les pays européens et les concurrents potentiels à l'exportation, par exemple sous la forme de réglementations contraignantes unilatérales en matière de bien-être animal, d'environnement ou de traçabilité des produits ne fera qu'augmenter le handicap de l'UE sur le marché mondial.

Sur le moyen terme, de nombreux facteurs peuvent avoir un impact sur les filières porcines des différents pays, plus particulièrement sur celles des Etats membres de l'UE à 15. En plus des coûts de production au sens traditionnel du terme (alimentation, travail, capital, etc.) et des prix à la consommation finale (concurrence entre les différentes viandes, plus généralement les différents éléments des paniers de consommation), les principaux éléments sont i) les progrès technologiques aux différents stades de la filière, ii) l'évolution des structures de production et des modes d'organisation des filières, iii) la satisfaction des demandes finales de plus en plus diversifiées, iv) les exigences

des consommateurs/citoyens en matière de bien-être animal, d'environnement, de sécurité (food safety) et de traçabilité des produits, et v) les politiques publiques. Tous ces facteurs ne sont bien sûr pas indépendants, et il est clair en particulier que les politiques publiques sont pour une large part le reflet des exigences et des préoccupations des consommateurs et des citoyens. Les exigences en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement et de traçabilité des produits pourront se traduire par l'application de réglementations contraignantes et/ou l'expression de consentements à payer plus élevés par au moins certains consommateurs pour des produits plus respectueux de ces éléments.

Par la suite, nous insistons surtout sur les enjeux du bien-être animal, de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Naturellement, les conséquences des réglementations (actuelles et futures) dans ces trois domaines sur les coûts de production sont le premier élément à considérer dans une optique de prospective à moyen terme. Cependant, l'objet n'est pas ici de quantifier ces conséquences, en particulier parce qu'il est très difficile de définir le ou les scénarios les plus probables/réalistes. Nous nous intéressons plutôt à décrire les mécanismes économiques à l'œuvre et à identifier les facteurs principaux de certitude/incertitude dans chacun de ces trois domaines, avec une attention particulière portée sur la définition des politiques publiques. Au préalable, nous souhaitons rappeler l'importance première du prix (et dans les pays en développement, du revenu et de l'urbanisation) sur la demande finale des produits porcins et donc in fine, sur la production. Pour l'ensemble des Pays en développement (PED), Delgado et Courbois (1998) estiment ainsi que l'élasticité prix propre de la viande porcine est de -0,39 (-0,14 pour la viande bovine et -0,17 pour la viande de volailles), que l'élasticité revenu (dépenses consacrées à l'ensemble des produits animaux) de la viande porcine est de 1,30 (0,57 pour la viande bovine et 0,27 pour la viande de volailles), et que l'élasticité de la demande de viande porcine par rapport à la part de la population urbanisée est de 0,46 (-0,20 pour la viande bovine et 0,38 pour la viande de volailles). De manière générale, les études économétriques pour les Pays développés (PD) montrent que les différentes viandes réagissent également de façon importante aux variations de prix et de revenu. Le tableau 7 illustre cette sensibilité dans le cas de la France (Gohin, 1999).⁶

Tableau 7. *Elasticités prix non compensées et élasticités dépenses des viandes en France (année 1995) – source : Gohin, 1999.*

	Prix de la viande				Dépenses en viandes
	bovine	avicole	porcine	Autres	
Vd. bovine	-1,01	-0,505	-0,970	-0,099	2,587
Vd. avicole	-0,155	-0,482	0,026	-0,005	0,617
Vd. porcine	0,035	0,026	-0,541	-0,049	0,528
Autres viandes	0,174	-0,005	-0,323	-0,396	0,546

Le bien-être animal

Les considérations relatives au bien-être des animaux sont une préoccupation croissante des citoyens dans l'ensemble des PD, avec cependant de fortes disparités selon les pays (acuité du problème plus forte dans les pays anglo-saxons de l'UE à 15 relativement aux Etats membres du Sud de l'Europe, au Canada ou aux EU). Cela concerne d'abord le stade de la production où les conséquences porteront sur le choix des techniques et donc sur les coûts de production (confinement des animaux, soins apportés à ces derniers, pratiques d'alimentation, etc.), mais aussi les stades immédiatement en aval (transport, accueil et abattage des animaux).

⁶ Pour une comparaison des atouts/faiblesses des filières françaises de viande porcine, de viande bovine et de viande de volaille, voir Porin et Mainsant (1999).

Il n'est pas facile de définir précisément ce qu'est le bien-être des animaux, et surtout le niveau de bien-être animal souhaité par la société, dans la mesure où celui-ci est associé à des critères scientifiques relatifs au comportement des animaux (critères en général mesurables, au moins partiellement) et à des considérations culturelles, morales, éthiques, etc. très variables selon les pays, notamment en fonction de leur degré de développement, et nettement plus délicates, si ce n'est impossible, à quantifier. L'approche volontariste, i.e., le soin laissé au marché de déterminer l'offre et la demande de produits obtenus dans le respect de critères spécifiques de bien-être animal, se heurte ici à deux difficultés (OCDE, 2000). La première est celle de l'exclusion des personnes qui accordent une valeur au bien-être des animaux élevés selon ces critères, mais qui ne sont pas des consommateurs. La seconde est relative à l'absence (en général) de conséquences directes des critères de bien-être des animaux sur les caractéristiques des produits finaux, même si l'étiquetage (informations sur les conditions d'élevage des animaux) peut pallier, pour une part du moins, à ce défaut. Tous les pays industrialisés ont donc tendance à opter pour l'approche réglementaire (fixation de normes et de standards).

En théorie, les normes imposées par les pouvoirs publics sont supposées refléter le niveau de bien-être animal souhaité par la société ce qui naturellement soulève le problème de la détermination de ce niveau (durabilité de la demande, influence disproportionnée de groupes de pression ou d'intérêt, comportements opportunistes des politiques, etc.). Sur le plan économique, il s'agit d'évaluer les conséquences des réglementations sur les coûts de production (coûts ponctuels correspondant aux transformations nécessaires pour la mise en conformité et charges additionnelles récurrentes). A court terme, l'accroissement des coûts, répercuté sur les prix en aval, aura un impact sur les consommations finales des produits de la viande porcine en fonction de leurs réactions aux variations des prix (i.e., en fonction des élasticités prix). A plus long terme, il y aura adaptation des exploitations, plus généralement de la filière, de façon à atténuer le poids de la contrainte. Ces adaptations pourront prendre diverses formes qu'il est difficile de prévoir avec précision compte tenu des incertitudes sur les niveaux des normes (compte tenu aussi, naturellement, du fait que le bien-être animal ne sera pas le seul facteur d'évolution) : adoption de technologies permettant de minimiser les coûts de mise en conformité, sélection d'animaux présentant une efficacité supérieure dans la conversion de leur alimentation en énergie pour compenser une partie des coûts additionnels, agrandissement de la dimension des exploitations si le coût moyen de mise en conformité avec la réglementation décroît avec la taille, etc.

En pratique, l'inquiétude des producteurs d'une zone donnée est aujourd'hui surtout liée au fait que des normes de bien-être animal unilatérales et localisées peuvent conduire à des distorsions de concurrence négatives relativement aux producteurs des zones où la réglementation est moins sévère (un état des EU relativement aux autres, un pays de l'UE à 15 relativement aux autres Etats membres, l'UE à 15 relativement à ses concurrents nord-américains, etc.). Il est possible d'imaginer que ces distorsions de concurrence soient, au moins pour partie, effacées si les coûts additionnels induits sont compensés par des aides publiques. Si tel est le cas, il faut d'abord prendre garde à ce que ce soutien public au bien-être animal ne freine pas la recherche, le développement et l'adoption de techniques de production permettant de respecter les normes à moindre coût relativement aux techniques actuelles. Il faut aussi s'assurer de l'acceptation internationale de ces aides publiques, notamment dans le cadre des négociations multilatérales à l'OMC sur les échanges et les politiques agricoles. Il ne faut pas que « le remède soit pire que le mal » au sens où l'effet conjugué de la réglementation et de l'aide corresponde à un effet de distorsion positif pour le pays considéré. Pour que cela ne soit pas le cas, l'aide publique devrait, au minimum, être transitoire et dégressive dans le temps.

Sur un plan plus stratégique, compte tenu du fait que les préoccupations en matière de bien-être animal sont certainement plus vives en Europe de l'Ouest que dans le reste du monde, l'UE à 15 doit

insister pour que le sujet soit à l'ordre du jour du cycle du Millénaire à l'OMC. La meilleure manière d'éviter les distorsions de concurrence engendrées par des réglementations plus ou moins contraignantes selon les pays est encore que les normes soient communes à tous (avec cependant la possibilité d'un traitement différencié pour les PED, par exemple sous la forme de périodes plus longues de mise en conformité). La négociation multilatérale doit inclure la question des aides de compensation (niveaux et modalités d'octroi) de façon à ce que ces dernières ne puissent pas être contestées par la suite. Les accords actuels de l'OMC ne permettent pas (ou alors au prix plus que probable de contestations et de plaintes) de restreindre le commerce international sur la base de critères relevant de méthodes de production respectueuses du bien-être des animaux (OCDE, 2000).

L'environnement et les ressources naturelles

Il apparaît clairement que le premier défi auquel doit faire face la production porcine aujourd'hui, et encore plus demain, est celui du respect et de la protection de l'environnement. Contrairement au bien-être animal, les préoccupations de la société en la matière sont aussi aiguës dans tous les pays industrialisés même si les problèmes à résoudre ne sont pas identiques et dans le cas spécifique de la viande porcine, sans nul doute plus graves en Europe de l'Ouest qu'en Amérique du Nord compte tenu des disponibilités en terres et des densités de population animale des deux entités.

L'activité de production porcine, plus généralement toute activité agricole, sera de façon croissante considérée comme une activité productive comme les autres, du moins pour ce qui est des questions touchant à l'environnement et aux mécanismes visant à en assurer la protection. Dans le passé, les exploitations agricoles, notamment porcines, ont pu échapper aux réglementations environnementales imposées dans le secteur industriel, pour partie à cause de la difficulté à contrôler les pollutions diffuses, pour partie à cause de la dimension encore modeste des structures et des conséquences négatives en termes de revenu et de trésorerie pour des unités de faible taille. Ceci ne sera plus possible à l'avenir, même si le rythme de normalisation en la matière est difficile à déterminer.

Dans le cas de la production porcine, les atteintes à l'environnement concernent la qualité de l'air (odeurs) et surtout la qualité de l'eau. De manière générale, l'objectif principal des pouvoirs publics est de réduire la pollution induite de l'eau en obligeant/incitant les producteurs à réduire les volumes des déjections animales rapportés à l'hectare. Les réglementations actuelles sont déjà contraignantes dans de nombreux PD (Beghin et Metcalfe, 2000), et elles ont déjà eu des conséquences sur les coûts de production, la structure et la localisation des exploitations. Au Pays-Bas, le surcoût engendré par le respect de la réglementation actuelle en matière de gestion des déchets organiques des exploitations porcines représente ainsi entre 5 et 10 % du coût total moyen de production. Il pourrait représenter jusqu'à 24 % de ce coût si les nouvelles normes prévues en matière de rejets phosphatés et azotés sont appliquées (Den Ouden, 1997). Au Danemark, le coût additionnel est aujourd'hui compris entre 1,92 US dollar et 5,27 US dollar par porc. Il pourrait s'élever à 17,75 US dollar si la réglementation prévue pour 2002 est appliquée (Lauwers et al., 1998). Aux EU, la production porcine traditionnellement localisée dans les régions céréalières s'est d'abord étendue dans les régions situées plus au sud-est (Caroline du Nord, Kansas et Oklahoma) où la contrainte environnementale était moins forte, puis, au fur et à mesure que la contrainte se renforçait dans aussi ces régions, vers d'autres états comme le Texas et l'Utah (OCDE, 2000).

A techniques de production inchangées, les EU et le Canada bénéficient d'avantages comparatifs indiscutables en termes de surfaces disponibles et de densité de population porcine (animale) relativement aux pays européens si le problème des rejets animaux (plus généralement de la pollution de l'eau par les déjections et les engrais minéraux) est traité, comme c'est le cas aujourd'hui et dans les projets de régulation/réglementation à court terme, essentiellement par la voie agronomique. Cette der-

nière doit être complétée par des approches permettant de maîtriser/réduire les rejets en amont, avant épandage : modification des régimes alimentaires de façon à réduire le contenu en azote et en phosphore des rejets, modification des conditions de logement des porcs de façon à produire des fumiers ou des composts au lieu de lisiers⁷, traitement des effluents par voie chimique ou physico-chimique de façon à réduire la charge polluante, etc. Il est possible d'imaginer que le surcoût engendré par le respect de réglementations environnementales plus restrictives soit compensé, au moins partiellement, par des aides directes. L'article 12 de l'annexe 2 de l'AAUR autorise de tels versements sous la double condition que le programme environnemental soit clairement spécifié, notamment en termes de méthodes de production et d'utilisation des facteurs de production, et que les paiements soient limités au coût additionnel ou à la perte de revenu engendrés par la participation au programme. Il faut cependant noter que la compatibilité à l'OMC d'aides de compensation des surcoûts induits par une réglementation environnementale contraignante résulte d'une interprétation large des textes. Il s'agit certes d'une amélioration de l'état de l'environnement par rapport à l'existant au sens où il y a réduction d'effets externes négatifs. Mais ces aides directes de compensation peuvent être perçues comme contraires à une localisation des productions et à une géographie des échanges conformes aux avantages comparatifs (i.e., ici, aux dotations factorielles en terres). Et si ces effets de distorsion sur la production et les échanges sont considérés comme importants, au moins par certains partenaires commerciaux, il est plus que probable que des aides environnementales de compensation seront contestées à l'OMC. En outre, de telles aides qui reviennent à subventionner la dépollution par le contribuable sont contraires au principe pollueur-payeur. En plus des effets de distorsion sur les échanges mentionnés ci-dessus, elles présentent le risque de diminuer les incitations à innover dans des technologies moins polluantes (stade de la recherche-développement) et à adopter ces dernières (stade de l'exploitation). Les rendre transitoires et dégressives dans le temps permettrait cependant de limiter ce risque. Enfin, se posent les problèmes de l'acceptabilité sociale interne de ces aides environnementales de compensation et de la capacité budgétaire de la France et de l'UE à les financer.

En pratique, l'analyse qui précède plaide pour l'application de quelques principes généraux, i.e., la définition des réglementations environnementales à l'échelle mondiale de façon à limiter les distorsions de concurrence et les risques de conflits, l'application (maximale, au moins sur le long terme) du principe pollueur-payeur, et l'octroi des aides directes environnementales pour la seule rémunération des effets externes positifs et des biens publics produits par les agriculteurs. Transposé au niveau européen, le premier principe implique une harmonisation des réglementations environnementales des différents Etats membres de l'UE à 15. Il signifie également que si un pays ou groupe de pays (par exemple, l'UE à 15) décident d'appliquer unilatéralement une réglementation plus sévère que la norme commune, alors des compensations pour le surcoût engendré pourront être versées aux agriculteurs sans que celles-ci puissent être contestées sur la scène internationale. En outre, il est possible que le respect de critères environnementaux spécifiques plus contraignants que la norme commune constitue un élément positif de différenciation des marchés et des produits. Tel ne semble pas encore être le cas aujourd'hui (Institut technique du porc, 2000), mais il importe d'anticiper les tendances dans ce domaine. L'application du principe pollueur-payeur ne signifie pas que des aides ne puissent pas être versées aux producteurs en contrepartie du surcoût engendré par le respect de réglementations environnementales visant à réduire les effets externes négatifs. De telles aides doivent être transitoires et dégressives dans le temps, avec pour unique objectif l'adaptation des agriculteurs au nouvel environnement économique et réglementaire. Si tel n'est pas le cas, elles aboutiront inévitablement à ce que la recherche, le développement, l'adoption et la diffusion des technologies moins polluantes soient freinés. Relativement à l'UE, le Canada et les EU disposent d'avantages comparatifs indiscutables car les surfaces sont abondantes et les densités humaine et animale à l'hectare sont faibles. Le développement de solutions complémentaires/substituables au traitement agronomique des rejets animaux est une priorité pour l'UE.

⁷ La production de fumiers au lieu de lisiers présente l'avantage d'accroître l'accès à des surfaces d'épandage plus grandes et l'inconvénient de limiter l'usage pour certaines fertilisations, par exemple sur les céréales (Dourmad, 2000).

La qualité, la sécurité et la traçabilité des produits

Le marché français, européen et mondial de la viande porcine est aujourd'hui peu différencié par le mode de production (même si les dimensions des exploitations porcines sont variables) et/ou le produit à la sortie de l'exploitation agricole. L'essentiel de la production porcine correspond encore à un bien standard/générique. Naturellement, cela ne signifie pas que les caractéristiques de celui-ci sont restées inchangées. Elles se sont modifiées pour s'adapter aux évolutions de la demande, notamment la préférence croissante des consommateurs finaux pour une viande plus maigre. En France, la teneur en viande maigre des carcasses de porcs est ainsi passée de 60 % environ au début des années 1960 à 40 % environ aujourd'hui. On peut d'ailleurs se demander si la baisse de l'adiposité des carcasses ne s'est pas également traduite par une diminution de la qualité gustative des viandes dans la mesure où les lipides intramusculaires sont un facteur essentiel de cette dernière (Dourmad, 2000). L'adaptation de l'offre à une demande des consommateurs finaux de plus en plus diversifiée sera encore plus nécessaire demain qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais cette adaptation se fera tout autant, si ce n'est plus, en aval de la production par la différenciation des produits transformés finaux.

En dépit des initiatives des différents Etats membres de l'UE à 15 pour fournir au consommateur un porc d'une qualité assurée et garantie, les informations statistiques démontrant sans ambiguïté la supériorité qualitative des porcs ainsi élevés relativement aux porcs standards/génériques sont rares (McEwan et Patience, 2000). Une telle situation est dommageable car elle réduit l'intérêt à la différenciation des produits à la sortie de l'exploitation et au développement des signes de qualité. Si les acteurs en aval, notamment le consommateur final, n'associent pas des bénéfices clairs à un signe de qualité donné, ils ne seront pas prêts à payer plus cher le produit correspondant et il sera donc très difficile de compenser l'accroissement du coût de production par le marché, i.e., par une augmentation du prix de vente du produit.

Le faible développement des signes de qualité dans l'élevage porcin français est principalement lié au fait que l'industrie de la transformation ne souhaite pas associer leurs produits, qui bénéficient d'une image plutôt positive, aux animaux et aux méthodes d'élevage qui souffrent d'une image plutôt négative (Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000). Les choses peuvent néanmoins changer, surtout si les contraintes en matière de bien-être animal et de protection de l'environnement permettent d'améliorer l'image du produit à la sortie de l'exploitation, et celle des méthodes de production. Il n'existe aujourd'hui que six Indications géographiques protégées (IGP) dans l'élevage porcin français. A la différence des autres signes de qualité, les IGP garantissent l'origine géographique du produit. Elles assurent donc une protection du marché correspondant, mais uniquement tant que les consommateurs sont prêts à valoriser, via le marché, le produit à un prix plus élevé de façon à couvrir le surcoût engendré par le respect du cahier des charges.⁸ La revalorisation de l'image du produit et des modes de production est clairement un facteur positif de développement de signes de qualité liés aux terroirs et aux territoires. Les deux questions qu'il convient alors de se poser sont, d'une part celle de la dimension du marché des IGP (en termes de prix et de volumes), d'autre part celle de l'acceptabilité internationale de tels signes de qualité. A ce jour, leur reconnaissance à l'OMC n'est pas totalement acquise. La proposition des Communautés européennes à l'OMC de décembre 2000 est de définir des conditions de concurrence loyales pour les produits dont la réputation est liée à leur origine géographique et à un savoir-faire traditionnel. A cette fin, elle demande l'application de dispositions appropriées permettant le maintien d'une protection efficace contre l'usurpation des noms, la protection du droit d'utilisation des dénominations géographiques et des appellations d'origine, et la

⁸ La marque « Le cochon de Bretagne » garantit également l'origine du produit. Ce n'est pourtant pas un signe officiel de qualité. Les Bretons ne l'ont pas souhaité, d'une part parce que la seule certification à laquelle ils pouvaient prétendre (la CCP) ne permettait pas de communiquer sur l'origine du produit, d'autre part parce le « temps administratif ne correspond pas à celui du marché » (D. Picart, Président de la SA Cochon de Bretagne). En outre, la marque « Le cochon de Bretagne » permet de communiquer sur des critères négatifs, par exemple l'absence d'antibiotiques facteurs de croissance, ce que ne permet pas la CCP. Il sera intéressant de suivre l'évolution de ce signe de qualité à l'avenir (normalisation ou non).

garantie d'une protection du consommateur et d'une concurrence loyale au moyen de la réglementation de l'étiquetage (Communautés européennes, 2000).

En matière de traçabilité des produits, l'identité du producteur est généralement perdue dès le stade de la découpe, i.e., quand la carcasse est découpée en ses différentes composantes. Cette perte d'identité s'applique à tous les produits transformés et sur ce plan, il ne semble pas qu'un pays soit en avance sur ses concurrents. A la différence de la viande bovine et de volailles, en France, la seule obligation sur l'étiquetage des produits de la viande de porc se résume au nom du morceau, son poids, la date d'emballage et la date limite de consommation (Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles, 2000). La traçabilité totale est pourtant un enjeu majeur qui doit permettre la « sécurisation » sanitaire maximale des consommateurs (Barbier et Joly, 2000). Elle ne doit pas s'arrêter au stade de l'éleveur. Elle doit aussi inclure une information exhaustive sur les aliments et les produits vétérinaires, au minimum. Une telle traçabilité permettrait en outre de remonter la filière pour retrouver les pratiques condamnables et les responsabilités des acteurs. Elle serait ainsi un « auxiliaire de justice » (Barbier et Joly, 2000), une incitation à des pratiques conformes et une technique de gouvernement/gouvernance (Torny, 1998). De manière plus générale, les éléments qu'il convient de prendre en compte incluent l'impact de la traçabilité sur les coûts de production, la possibilité de segmenter le marché via des exigences de traçabilité différentes au niveau des pays (réglementations) et des consommateurs (consentements à payer pour des produits tracés), l'harmonisation de la traçabilité au niveau international dans le cadre de discussions multilatérales, et l'éventuelle compensation des acteurs pour un cahier des charges plus sévère que la norme commune.

PERSPECTIVES À MOYEN ET LONG TERME : ÉLÉMENTS D'OPTIMISME POUR LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

Un marché mondial de la viande porcine en expansion sur les prochaines décennies

Aux horizons 2020 (IFPRI, 1999) et 2015/2030 (FAO, 2000), plus de 80 % de la demande alimentaire mondiale sera le fait des PED.⁹ Sous les influences de plusieurs facteurs (augmentation de la population, croissance des revenus par habitant, augmentation du taux d'urbanisation, et uniformisation des modes de vie et de consommation par mimétisme des habitudes des pays occidentaux), la croissance de la demande alimentaire finale dans les PED sera principalement orientée vers les produits animaux, suivant en cela la tendance observée lors des trois dernières décennies. Par suite, la nouvelle demande mondiale en céréales sera surtout une demande pour l'alimentation animale et elle émanera principalement des PED (dans ces pays, doublement de la demande de céréales pour l'alimentation animale entre 1995 et 2020 pour atteindre près de 445 millions de tonnes, alors que la demande pour la consommation humaine n'augmentera que de 40 % sur la même période pour atteindre 1013 millions de tonnes). Les augmentations de l'offre des produits végétaux et animaux dans les PED seront toutefois insuffisantes pour satisfaire la demande domestique de ces pays, d'où un accroissement des importations agricoles et alimentaires du monde en développement : augmentation des importations de céréales de près de 80 % entre 1995 et 2020 pour atteindre près de 192 millions de tonnes, et multiplication par huit des importations de viandes sur la même période pour atteindre 6,6 millions de tonnes.

L'économie alimentaire mondiale à moyen terme sera donc essentiellement déterminée par la vitesse et l'ampleur des modifications des modes de consommation finale dans les PED, au bénéfice des produits animaux, i.e., par l'importance de ce que Delgado et al. (1999) appellent la « révolution animale ». Cette dernière aura évidemment des conséquences sur la structure de la production agricole des PED, conséquences directes et indirectes en raison des relations entre productions animales et végétales via l'alimentation animale et les synergies entre animaux et végétaux dans les systèmes

⁹ Quand l'horizon de prospective est 2020 (respectivement, 2015 ou 2030), les chiffres cités sont ceux de l'IFPRI (respectivement, la FAO).

mixtes de production. Elle aura aussi des conséquences dans les PD exportateurs de produits agricoles et agro-alimentaires de zone tempérée puisque ces derniers devront assurer l'équilibre entre les offres et leurs demandes par leurs exportations, tout ceci dans un contexte de libéralisation croissante des échanges agricoles, de remise en cause des méthodes traditionnelles de l'intervention publique en agriculture (barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée, subventions à l'exportation sous toutes leurs formes, directes et indirectes - crédits à l'exportation, entreprises commerciales d'état, voire aide alimentaire internationale -, instruments de soutien interne trop connectés, i.e., trop couplés, aux volumes offerts), et d'assignation d'objectifs complémentaires aux politiques agricoles pour tenir compte des nouvelles demandes de la société en matière de bien-être des animaux, de protection de l'environnement, de maintien de la biodiversité, d'occupation du territoire, de sécurité sanitaire des aliments, etc. (pour plus de détails, voir, par exemple, Hervieu et al., 2000).

Les PD représentent environ 15 % de la population mondiale, mais environ 38 % de la consommation mondiale de viandes et environ 41 % de la consommation mondiale de lait et de produits laitiers (moyenne 1995/97). La consommation de viandes par habitant est très élevée dans les PD relativement aux PED (respectivement 86 kg/habitant/an et 23 kg/habitant/an, en poids carcasse). Saturation de la consommation par tête et faible augmentation de la population sont les deux facteurs majeurs qui expliquent que la croissance de la demande en produits animaux a été faible dans le monde développé cette dernière décennie (environ 1 % par an), et qu'elle sera vraisemblablement aussi modeste à l'horizon 2030.¹⁰ Les deux mêmes facteurs, mais orientés dans un sens favorable (forte croissance de la consommation par tête et de la population), font que la demande en produits animaux a été particulièrement forte dans le monde en développement sur la dernière décennie (5,9 % par an, mais seulement 3,9 % en excluant la Chine), et qu'elle sera également orientée favorablement à l'horizon 2030, à un taux toutefois nettement plus faible que sur la dernière décennie (2,8 % par an entre 1995/97 et 2015, et 2,0 % par an entre 2015 et 2030).

En guise de conclusion

Dans le contexte d'un marché mondial de la viande porcine (plus généralement des produits agricoles de zone tempérée) en expansion sur les trois prochaines décennies, les perspectives pour la France et l'UE à 15 esquissées dans les sections 3 et 4 ne paraissent guère prometteuses. A structures et techniques de production inchangées, les coûts de production apparaissent plus faibles de l'autre côté de l'Atlantique qu'en Europe de l'Ouest. En outre, les coûts de production devraient augmenter dans le cadre du respect de réglementations contraignantes en matière de bien-être animal, de protection de l'environnement et de traçabilité des produits. L'UE à 15 sera d'autant plus pénalisée par la réglementation environnementale que le problème de la maîtrise des rejets animaux sera d'abord traité par la voie agronomique.

Néanmoins, ces perspectives ne signifient pas nécessairement le déclin de la production porcine en Europe de l'Ouest parce que celle-ci bénéficie toujours de la taille de son marché intérieur et que ses atouts en matière d'organisation de la filière, de performance technico-économique des industries de transformation et de diversité des produits finaux (qualité et adaptation à la demande) mettront du temps avant d'être gommés. Les coûts additionnels imposés par le respect de nouvelles réglementations peuvent être réduits si celles-ci sont également appliquées dans les autres pays (cas du bien-être animal) et/ou si le progrès technique permet d'atténuer la contrainte (cas de l'environnement). L'exemple du Danemark, où pourtant les coûts de production sont particulièrement élevés et où la réglementation environnementale est une des plus sévères, montre que jouer la carte du produit sain, de grande qualité, élaboré dans le souci du respect de l'environnement, etc. permet, si l'image est conforme à la réalité et si la politique de promotion est efficace, de conserver le soutien

¹⁰ Ceci suggère que dans les PD, la croissance de la demande pour une viande donnée ne pourra être obtenue qu'au détriment d'une autre viande ou d'un autre produit substitut (produits laitiers, poissons), i.e., par un effet substitution. Il en résulte que les prix (relatifs) des viandes joueront un rôle au moins aussi important que dans le passé pour définir la composition en viandes du panier de consommation des ménages des PD à l'horizon 2030.

RÉFÉRENCES

de l'opinion publique et des pouvoirs publics. Ce soutien est sans nul doute un des atouts majeurs de la filière porcine danoise sur le moyen et long terme (McEwan et Patience, 2000). On notera d'ailleurs que les projections à l'horizon 2007 des équilibres de marché de la viande porcine dans l'UE à 15 établies par la Commission européenne sont plutôt optimistes (European Commission, 2000). Le tableau 8 présente ces projections basées sur les hypothèses favorables d'une augmentation (faible cependant) de la consommation domestique par tête, du maintien des importations à des niveaux faibles (86 000 tonnes d'équivalent carcasse en 2008), et d'une légère augmentation des exportations sur la période de projection.

Tableau 8 : Le bilan d'approvisionnement de la viande porcine dans l'UE à 15, 1998-2007 (en milliers de tonnes d'équivalent carcasse) – source : European Commission, 2000.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Production brute	17 572	18 022	17 569	17 647	17 850	17 965	18 091	18 257	18 355	18 454
Production nette	17 569	18 020	17 570	17 645	17 848	17 964	18 089	18 255	18 354	18 452
Importations	44	55	67	68	69	71	73	75	80	86
Exportations	1 046	1 446	1 200	1 000	1 052	1 082	1 102	1 122	1 142	1 162
Variations de stocks	200	-100	-100	0	0	0	0	0	0	0
Consom. domestique	16 367	16 729	16 537	16 713	16 866	16 953	17 060	17 208	17 292	17 376
Consom. par tête (kg/an)	43,64	44,69	43,87	44,21	44,69	44,60	44,76	45,07	45,20	45,34

Les trois défis du bien-être animal, de la protection de l'environnement et de la sécurité des produits ne doivent pas uniquement être considérés comme des contraintes additionnelles, imposées. Il importe tout d'abord que les réglementations en la matière soient négociées dans un cadre multilatéral de façon à minimiser les distorsions de concurrence qui résulteraient inévitablement de normes hétérogènes selon les pays ou groupes de pays. La négociation doit inclure les politiques qui seraient autorisées, de façon transitoire ou permanente, de façon à éliminer les risques de plaintes et de conflits commerciaux. Mais il importe surtout de considérer ces trois défis comme des opportunités potentielles de développement et de capture de marchés, par la définition de produits et de techniques de production adaptés aux attentes des consommateurs et des citoyens. Ils doivent donc être analysés en termes de segmentation et de protection induites des marchés. Dans le cas de la traçabilité des produits par exemple, toutes les analyses de prospective s'accordent pour reconnaître que les EU devraient être le premier bénéficiaire de la croissance attendue de la demande mondiale et de la libéralisation des échanges. Ceci à condition que le marché reste un marché de produits de base. La filière porcine américaine est bien adaptée à une telle forme de marché car elle a privilégié, de manière quasi-exclusive, la minimisation des coûts. Elle est nettement moins bien adaptée à un marché où la traçabilité totale, depuis les aliments du bétail jusqu'aux produits transformés finaux, serait obligatoire. Hayes (2000) juge ainsi que la filière porcine américaine est simplement trop efficace pour garantir la traçabilité totale qui est pourtant indispensable si le marché évolue, ce qui est plus que probable, vers un marché différencié et de marques. Anticiper très tôt cette évolution peut représenter demain un avantage concurrentiel pour la production porcine européenne.

- Barbier M., Joly P.-B., 2000, Sécurité alimentaire : quels enseignements pour les filières agro-alimentaires. Déméter 2001, Economie et Stratégies Agricoles, Armand Colin.
- Beghin J., Metcalfe M., 2000, Market hogs? An international perspective on environmental regulation and competitiveness in the hog industry. Choices, First Quarter.
- Butault J.P., 1999, Coûts de production, productivité et dégressivité temporelle des aides. INRA Sciences Sociales n° 6, Paris.
- CAP Monitor, 2000. Agra Europe, London.
- Commission des communautés européennes, 2000, Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 2759/75 portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc. COM (2000) 193 final, Bruxelles.
- Communautés européennes, 2000, Négociations de l'OMC sur l'agriculture : aperçu de la proposition globale de négociation des CE. OMC, Comité sur l'agriculture, Session spéciale, 14 décembre 2000, Genève.
- Delgado C., Courbois C., 1998, Trade-offs among fish, meat, and milk demand in developing countries from the 1970s to the 1990s. Paper presented at the 9th Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics and Trade (IIFET), Tromsø, Norway.
- Delgado C., Rosegrant M., Steinfeld H., Ehui S., Courbois C., 1999, Livestock to 2020: The next food revolution. IFPRI-FAO-ILRI, Food, Agriculture and the Environment Discussion Paper 28, Washington.
- Den Ouden M., 1997, Economic modelling of pork production-marketing chains. Wageningen Agricultural University, Mansholt Studies n° 4, Wageningen.
- Dourmad J.-Y., 2000, L'élevage des porcs en France : une production industrielle ? idées reçues et réalités. INRA Mensuel n° 107, Paris.
- European Commission, 2000, Prospects for agricultural markets 2000-2007. European Commission, Directorate-General for Agriculture, Bruxelles.
- FAO, 2000, Agriculture : Towards 2015/30, Technical interim report. FAO, Economic and Social Department, Global Perspectives (April 2000).
- Fédération nationale porcine (FNP), 2000, Rapport d'orientation 2000 de la Fédération nationale porcine pour le congrès de Nantes (Loire-Atlantique) des 12 et 13 avril 2000.
- Gohin A., 1999, Note sur les estimations économétriques des paramètres des fonctions de demande finale de viandes en France. Document de travail, INRA-ESR-Rennes.
- Hayenga M., Seim D., 1998, Overview and conclusions. In M. Hayenga et al., ed., Global Competitiveness of the US Pork Sector, Staff Paper #301, Department of Economics, Iowa State University, Ames.
- Hayes D., 2000, (Citations dans) US pork industry could lose competitive advantage, by S. Muirhead, Feedstuffs, 72(35), August 21, 2000.
- Hervieu B., Guyomard H., Bureau J.-C., 2000, L'avenir des politiques agricoles. (Sous la direction de) T. de Montbrial et P. Jacquet, RAMSES 2001, Dunod.
- Institut technique du porc, 2000, La production porcine française : conditions de concurrence face aux pays de l'UE et à certains pays tiers.
- IFPRI, 1999 (Pinstrup-Andersen P., Pandya-Lorch R. et Rosegrant M.), World food prospects : Critical issues for the early twenty-first century. IFPRI, Food Policy Report, 2020 Vision, Washington.
- Lauwers L.H., van Huylenbroeck G., Martens L., 1998, A system approach to analyse the effects of Flemish manure policy on structural changes and cost abatement in pig farming. Agricultural Systems, 56 (2), 176-183.
- McEwan K., Patience J., 2000, Canadian Pork Council Mission (January 11 to 29, 2000), Europe.
- Metcalfe M., 2000, Environmental regulation and implications for US pork exports. Working Paper, University of California, Berkeley.
- Observatoire économique des entreprises coopératives agricoles (OEECA), 2000, Etude économique de la filière porcine. Association nationale de révision (ANR) de la coopération agricole et Fédération nationale de la coopération bétail et viande (FNCBV), 1ère édition, Septembre 2000, Paris.
- OCDE, 2000, Perspectives agricoles de l'OCDE 2000-2005 – agriculture et alimentation. OCDE, Paris.
- Porin F., Mainsant P., 1999, Quelles stratégies pour les concurrents de la filière bovine dans le contexte de l'après ESB ? Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales, 50 (1).
- Torny D., 1998, La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses. Politix, 44.